Image not found or type unknown

excés de vitesse TOUJOURS CONTESTER !! pour ne pas perdre de point...

Conseils pratiques publié le **16/09/2011**, vu **3818 fois**, Auteur : Maitre Iosca Jean Baptiste

Faut il se battre contre les cabines radars et pourquoi ???

Lors de la **réception d'une contravention pour exces de vitesse à votre domicile** souvenez vous que seulement 20 % des cabines radars permettent de reconnaitre le conducteur du véhicule.

Ce tres faible pourcentage s'explique pas :

- mauvais positionnement du radar

- pare-soleil abaissé

- pare-brise opaque

- port de lunettes de soleil .....

Si l'identité du conducteur ne peux pas être établi c'est le detenteur de la carte grise qui sera redevable pécunièrement de l'amende ....SANS RETRAIT DE POINT !!!!!!(article L 121-3 du Code de la route).

Résumons nous : CONTESTEZ et vous avez 80 % de chance de ne pas perdre vos points ..... interessant non ????

et pour tt autre info sur les exces de vitesse : http://www.maitreiosca.com/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés